

[ENJEUX]

d'école



Octobre 2013

Rythmes : copie à revoir !

Tout changement dans l'école nécessite de la concertation. La semaine Darcos de 4 jours avait été imposée sans aucune discussion préalable. La mise en place de l'aide personnalisée avait créé des difficultés dans les équipes d'école qui n'avaient plus de temps d'échanges. Les pressions de l'administration posaient problème à tous.

L'arrivée d'un nouveau gouvernement aurait pu faire croire à un avenir meilleur pour les enseignants et les élèves. La mise en place à marche forcée de la réforme des rythmes est venue nous montrer qu'il n'en est rien.

Bien avant la parution du décret, le SNUipp-FSU Somme a alerté les maires des communes du département pour qu'ils prennent le temps de la concertation et demandent le report de la réforme. Les collègues ont participé massivement à la grève du 12 février sur les rythmes. Les stages et RIS que le SNUipp-FSU a organisés ont permis aux collègues de discuter, réfléchir à ce qui pourrait être le plus bénéfique pour tous. Les représentants du SNUipp-FSU sont intervenus également dans toutes les instances où ils siègent pour que les conditions de travail des enseignants ne se dégradent pas voire pour qu'elles s'améliorent (voir en page 3).

Malheureusement, les quelques communes qui se sont lancées en 2013 n'ont généralement pas pris l'avis des enseignants. La fatigue actuelle, la difficulté dans les apprentissages après les TAP montrent bien que la concertation aurait été utile. Le décret d'application de cette loi, en choisissant de ne donner le pouvoir qu'aux maires des communes, a incité les maires à imposer leur point de vue.

Le SNUipp-FSU refuse le statu quo et accepte le principe d'une réforme de l'organisation de la semaine qui améliorerait réellement les conditions de travail des enseignants et donc, celles des élèves. Il continue à revendiquer la réécriture du décret selon 3 axes : plus de souplesse (mercredi ou samedi, de 8 à 10 demi-journées, ...etc.), plus d'adhésion (avec l'accord des conseils d'écoles avant toute mise en place) et plus de financements (avec la mise en place d'une caisse de péréquation pour maintenir l'égalité territoriale). C'est d'ailleurs en signant massivement la pétition initiée par le SNUipp-FSU que nous serons plus forts, ensemble, pour contraindre le ministère à changer la réforme.

Caroline Corre - Maryse Lecat - Stéphane Magnier

Dispensé de timbrage

Amiens C.T.C.

Déposé le 30/10/2013

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0.72 € CPPAP 1016 S 08099 - ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Stéphane Magnier

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°82 - supplément n°1
Septembre - Octobre - Novembre

SOMMAIRE

1 Edito 2 & 3 Rythmes scolaires 4 RIS

I à IV - Trombinoscope

V & VI - Bulletin d'adhésion 2013-2014

VII & VIII - Midi du SNUipp et promos PE

**Nouveaux rythmes :
Premier bilan
& plan d'action**

**Pour transformer
l'école, je me syndique
au SNUipp-FSU !**



SNUipp-FSU Somme
www.snuipp.fr/80

25 rue Riolan - 80000 Amiens

tél : 03-22-80-80-78

fax : 03-22-80-80-81

mél : snu80@snuipp.fr



RYTHMES SCOLAIRES

Pour ou contre la réforme des rythmes scolaires ou l'absurdité d'une question binaire

Pour la plupart des observateurs, commentateurs, acteurs de l'École, la réforme des rythmes scolaires est soit géniale, soit catastrophique. Il n'en est pourtant rien...

La question à laquelle il faut répondre est en fait double et ne saurait se résumer à un simple pour ou contre qui n'a d'autre but que de diviser les enseignants, voire même de dresser le reste de la société contre eux, encore une fois.

Nombre d'heures / de jours de classe (élèves de 7 à 11 ans)

Semaine 4 j. : 864h / 144 jours de classe
Semaine 4,5 j. : 864h / 180 jours de classe
Moy. OCDE : 771h / 186 jours de classe

1ère question : faut-il réformer les rythmes scolaires français ?

L'analyse objective de plusieurs éléments de comparaisons internationales conduit à une réponse évidente : **oui**. Les tenants du maintien de la semaine dite « Darcos » ou du retour aux 27h d'enseignement ont une vision passéiste de l'école et n'ont pas compris que si le public de l'école a évolué, il est indispensable que l'école se transforme pour mieux le prendre en compte : entre une classe des années 1960 et une classe des années 2010, il existe un gouffre. Tout saut en arrière est voué à l'échec et entretenir cet espoir vain n'a pas d'autre but que de flatter l'électorat (qu'il soit politique ou syndical) en le rassurant sur le mode du « c'était mieux avant ». Or, ce n'était pas mieux, c'était simplement différent.

On peut par contre légitimement s'interroger sur la nécessité impérieuse qu'il y aurait à changer les rythmes scolaires en toute urgence. Là, la réponse est moins évidente : après 10 ans de gouvernement de droite, les plaies sont béantes et l'école est exsangue. Il y a donc des urgences à tous les étages : programmes, effectifs surchargés dans les classes, direction et fonctionnement de l'école, RASED, ... La modification des rythmes fait-elle partie de ces urgences ? Le SNUipp-FSU pense que non mais le ministre en a décidé autrement.

2ème question : comment réformer les rythmes scolaires français ?

Il existe une multitude de réponses à cette question.

Les travaux de Claire Leconte* mettent en évidence que c'est le temps de l'enfant dans sa globalité qu'il faut repenser et que, dans ce cadre, le temps scolaire ne représente qu'une petite partie (moins de 15% de son temps

hebdomadaire et moins de 10% de son temps annuel !). Il est donc illusoire de penser que la seule réforme des rythmes scolaires résoudra les problèmes de réussite scolaire de nos élèves. Il faudrait agir sur la globalité du temps de l'enfant (à tout le moins sur une part plus grande). Là encore, c'est le ministre qui a décidé de n'agir que sur la seule organisation hebdomadaire du temps scolaire.

Nous en sommes en fait réduits à discuter de l'organisation d'une semaine scolaire datant de 1834 que l'on nous propose d'aménager à la marge... Nous avons par conséquent près de deux siècles de retard.

La réforme idéale serait donc bien plus vaste que ce que l'on nous propose aujourd'hui. Et elle prendrait en compte la globalité du temps de l'enfant en y incluant un principe simple : **la qualité de vie professionnelle des enseignants est un facteur clé du bien-être des élèves**. Améliorer les conditions de travail des enseignants (et de tous les adultes amenés à être responsables des enfants) est indispensable pour améliorer les conditions de travail de leurs élèves.

Force est de constater que la réforme « Peillon » n'est pas de cet acabit.

Et maintenant, que faisons-nous ?

Être totalement pour ou totalement contre la réforme des rythmes scolaires semble être une attitude parfaitement stérile : on parle d'enfants et il est indispensable de ne pas oublier que c'est pour eux que nous (acteurs de l'école) travaillons tous...

La réforme imposée étant notoirement imparfaite, il est urgent de l'amender pour l'améliorer.

Vouloir rester à la semaine Darcos ou encenser l'actuelle semaine de 4,5 jours de 95% des

communes (parce qu'il y en a 5% pour lesquelles ça fonctionne) ne fait que crispier les positions et empêche d'avancer pour le bien des élèves (et donc de leurs enseignants).

Ce n'est pas parce que le ministre est "de gauche" qu'il faut lui donner un blanc-seing pour réaliser tout ce qu'il veut sans se soucier des conditions de réalisation... Le SNUipp-FSU n'est pas et ne sera jamais un syndicat de béni-oui-oui comme d'autres.

Certes, on peut toujours fermer les yeux et se boucher les oreilles pour nier la réalité mais qu'on le veuille ou non, sur le terrain, cette réforme a des conséquences pour le moment désastreuses dans la plupart des communes du département (et de France).

L'avis du SNUipp-FSU

Il faut donc qu'il y ait réécriture du décret selon les 3 axes définis par le SNUipp-FSU : **souplesse** (de 8 à 10 demi-journées, le mercredi ou le samedi, possibilité de mettre plus de 3h30 par demi-journée ou de 5h30 par journée, ...etc.), **adhésion** (consultation obligatoire des conseils d'écoles, accords de ceux-ci, ...) et **financement** (pour assurer l'égalité territoriale).

* Professeur émérite de psychologie de l'éducation, Claire Leconte travaille, depuis plus de trente ans, sur l'aménagement des temps de l'enfant. Elle est l'auteur de l'ouvrage "Des rythmes de vie aux rythmes scolaires : quelle histoire !", paru, en 2011, aux Presses Universitaires du Septentrion.

Voir son site : <http://www.claireleconte.com/>



RYTHMES SCOLAIRES

Objectif rentrée 2014

Le SNUipp-FSU Somme a enquêté auprès de collègues des 42 communes en 4,5 jours. Nous vous livrons des pistes afin de vous armer face aux parents, aux élus qui pourraient tenter d'imposer leurs points de vue pour organiser les semaines de l'année prochaine... si jamais le décret n'était pas modifié.

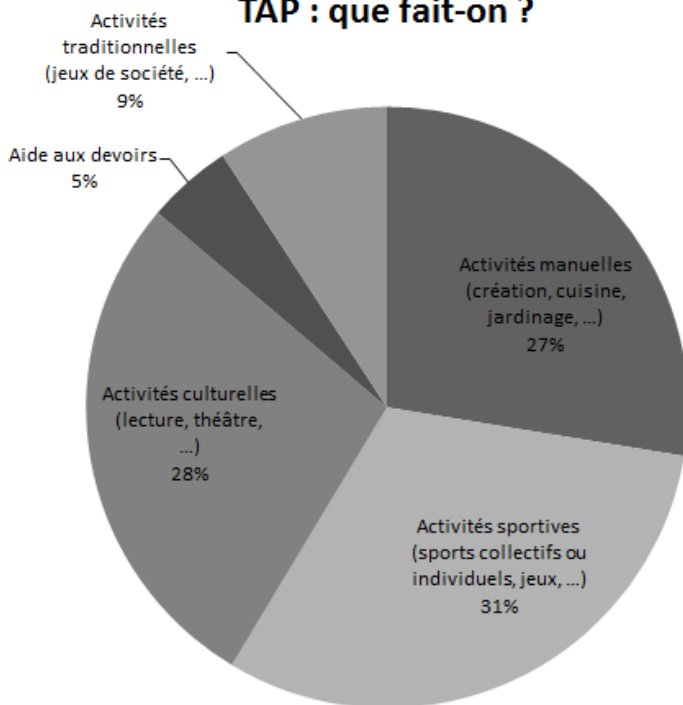
Ça marche !

- ◇ **La concertation** entre enseignants, parents et élus : là où il n'y en n'a pas, c'est l'échec assuré.
- ◇ **La qualité et la variété des activités** : bien encadrées par des intervenants compétents, elles sont un facteur de réussite fort de la mise en place de la nouvelle organisation.
- ◇ **La gratuité** : les activités gratuites (ou moins chères que la garderie) permettent une participation massive.
- ◇ **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le midi avec des activités calmes** (notamment pour les maternelles) : en plus, le temps libéré pour les enseignants est conséquent (moins de travail le soir, réunions sur le temps du midi, ...etc).
- ◇ **TAP en fin de journée** pour les élèves d'élémentaire.

Quand ça se passe bien, quelles conséquences ?

- ⇒ Les élèves sont plus attentifs dans l'après-midi.
- ⇒ Les enseignants et les élèves sont moins fatigués en fin de journée et en fin de semaine !

TAP : que fait-on ?



Qui fait les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ?

Très majoritairement, ce sont des animateurs qui interviennent. On trouve fréquemment des ATSEM. Plus rarement, les communes font appel à des bénévoles ou aux enseignants (rémunérés entre 8 et 25€/h suivant la commune). Toutefois, bien peu acceptent de rallonger leur semaine de travail déjà chargée.

Ça pose problème !

- ◆ L'organisation des sorties ordinaires sur l'après-midi (piscine, ...etc.) devient difficile.
- ◆ L'utilisation des classes, des salles de maîtres pour les TAP.
- ◆ Les ATSEM réquisitionnées pour les TAP qui n'ont plus assez de temps pour assurer leurs autres missions.
- ◆ Les horaires d'APC imposées (c'est contraire aux textes !).
- ◆ L'absence ou l'insuffisance de communication entre municipalité et école.
- ◆ Les temps de transports (RPI).
- ◆ TAP le midi sans activités calmes : impossible de remettre les élèves au travail après.
- ◆ Les longues attentes avant le repas (parfois, des élèves commençant à 8h30 ne mangent pas avant 13h15 !).
- ◆ La non-régularité des horaires des matinées (mercredi matin en horaires décalés).
- ◆ Le travail supplémentaire incombant aux directeurs (distribution de papiers, ...etc.).

Quand ça se passe mal, quelles conséquences ?

- ⇒ Les enseignants et les élèves sont plus fatigués, notamment en fin de semaine.
- ⇒ Fuite d'élèves vers des écoles en 4 jours (les écoles privées seront-elles à 4,5 jours en 2014 ?).
- ⇒ Le manque de coupure (mercredi) se fait ressentir.

Le SNUipp-FSU en action !

Notre enquête dans les 42 communes passées à la semaine de 4,5 jours montre de grandes disparités, y compris au sein de la même commune parfois même au sein de la même école.

Le SNUipp-FSU a donc décidé de mettre en place un plan d'action pour obtenir une réécriture du décret selon 3 axes (voir notre édito) :

- ◇ **Nous soutiendrons et faciliterons toutes les mobilisations locales d'enseignants** là où elles verraient le jour (*le dépôt d'un préavis de grève pour la période du 4/11 au 20/12 permet à chacun d'être couvert si nécessaire*).
- ◇ A la rentrée de novembre, **le secrétaire général du SNUipp-FSU s'adressera au ministre** pour réclamer la réécriture du décret.
- ◇ **Nous continuerons à recueillir des informations fiables** et non-idéologiques auprès de tous les collègues.
- ◇ **Le 20 novembre 2013**, le SNUipp-FSU organise une manifestation de délégations en provenance de tous les départements sous les fenêtres du ministère, rue de Grenelle à Paris (contactez-nous si vous voulez venir).
- ◇ En fonction de la volonté de mobilisation de tous les collègues, **nous déciderons collectivement** de l'opportunité d'une action à caractère national avant la fin de l'année 2013.

RÉUNIONS D'INFOS SYNDICALES

Reconquérir

nos droits syndicaux

Dans le 1er degré, malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les instances. Le droit aux locaux syndicaux équipés n'existe pas et le barème de calcul du temps syndical minore les moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale.

Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis. Le SNUipp-FSU demande notamment le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves.

Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la fonction publique, la levée de toutes les atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux.

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié.

Le SNUipp-FSU Somme a initié un courrier intersyndical au niveau départemental (avec le SE-Unsa et le SGEN-Cfdt, seuls co-signataires du courrier au ministre) et sera reçu lors d'une table ronde le 8 novembre prochain.

Les représentants du SNUipp-FSU y prendront toute leur place et porteront les mandats du syndicat majoritaire en France et dans le département.

Vous êtes en 4,5 jours ?

Dans l'attente de la possibilité d'assister au RIS sur le temps devant élèves, demandez une réunion « midis du SNUipp » (voir encart) dans votre école et, une fois la date arrêtée, envoyez au DASEN un exemplaire du courrier ci-contre.

Les Réunions d'Information Syndicale se déroulent le mercredi matin de 9h à 12h (sauf Midis du SNUipp, voir en encart).

La nouvelle organisation de la semaine nous amène à programmer les demi-journées d'info syndicale hors du temps devant élèves pour la majorité des collègues. **Nous appelons chacune et chacun à continuer à faire vivre ce droit en y participant massivement (jusqu'à 3x3 heures par an puisque nous travaillons sur 3 trimestres !).**

Pour y participer : vous n'avez qu'à envoyer le courrier ci-dessous à votre IEN. Vous pouvez, en réponse, recevoir un courrier, qui n'est toutefois pas toujours envoyé, vous confirmant la prise en compte de votre participation (et non plus une autorisation d'absence).

Nom :
Prénom :
Fonction :
Ecole / Etablissement :

A, le / / 20.....

A Monsieur le Directeur Académique
sous couvert de Madame, Monsieur, l'IEN de.....

Objet : participation à une réunion d'information syndicale

Monsieur le Directeur Académique,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp-FSU Somme, le de 9h à 12h à en remplacement de l'animation pédagogique suivante :
.....prévue le / / 20..... à

Le secrétariat départemental du SNUipp-FSU Somme a prévenu vos services de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes salutations respectueuses.

AMIENS

⇒ 12 mars 2014, salle des Provinces (quartier Etouvie)

ABBEVILLE

⇒ 20 novembre 2013 et 12 mars 2014, salle 310 chaussée de Rouvroy

BETHENCOURT SUR MER

⇒ 6 novembre 2013, salle Albert Vilfroy

ALBERT

⇒ 20 novembre 2013, salle Bordeaux (Mairie)

CORBIE

⇒ 19 mars 2014, salle des Mariages

DOULLENS

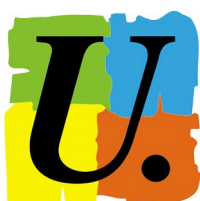
⇒ 19 mars 2014, salle de l'ancienne sous-préfecture (16 rue Clémenceau)

PERONNE

⇒ 19 mars 2014, salle Rey

POIX

⇒ 19 mars 2014, salle de Justice de Paix (rue St Denis)



Pour l'école, on ne doit pas se priver !

